



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESQUIRE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/11/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : Mme Marie-Line CLUZEL.

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-78 : Attribution du Mandat de Maitrise d'ouvrage pour la rénovation du bourg-centre

Monsieur le Maire expose que suite à la publication de l'appel public à la concurrence paru le 19 aout 2021 concernant le marché de Mandat de Maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du bourg, une seule candidature a été réceptionnée dans les délais impartis du marché.

Après réunion des membres de la Commission d'Appel d'offre en date du 19 et 26 octobre 2021, la société THEMELIA a été retenue et désignée pour effectuer le Mandat de Maitrise d'Ouvrage concernant la rénovation du bourg.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 17 voix POUR) :

- PREND ACTE du résultat de l'offre concernant le Mandat de Maitrise d'ouvrage ;
- PREND ACTE de l'attribution à la société THEMELIA ;
- AUTORISE Le Maire à signer les documents du marché de maitrise d'ouvrage avec la société THEMELIA ;
- AUTORISE Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maitrise d'ouvrage, à solliciter toutes les demandes de subventions, toutes les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

